

## **1. TARIFICATION DES CONCESSIONS FUNERAIRES**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers le tarif de concessions en vigueur pour les tombes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, à savoir :

Tombe simple : 40 euros /15 ans	80 euros/30 ans
Tombe double : 80 euros/15 ans	160 euros/30 ans
Columbarium : 500 euros/15 ans	1000 euros/30 ans

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide d'augmenter au 1<sup>er</sup> janvier 2022 les tarifs des concessions de la  
manière suivante :**

<b>Tombe simple : 80 euros /15 ans</b>	<b>160 euros/30 ans</b>
<b>Tombe double : 160 euros/15 ans</b>	<b>320 euros/30 ans</b>

**Décide de ne pas modifier le tarif pour le columbarium.**

**A l'unanimité.**